



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## ordre du jour

Question écrite n° 92857

### Texte de la question

Suite à sa précédente question écrite n° 57906 du 15 février 2005, M. Thierry Mariani prie à nouveau M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement de bien vouloir lui indiquer la date à laquelle il compte inscrire, à l'ordre du jour du Sénat, la proposition de loi tendant à la reconnaissance du vote blanc aux élections, adoptée par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 30 janvier 2003. Selon l'article 48 de la Constitution, « l'ordre du jour des assemblées comporte, par priorité et dans l'ordre que le Gouvernement a fixé, la discussion des projets de loi déposés par le Gouvernement et des propositions de loi acceptées par lui ». C'est pourquoi, trois ans après le vote par l'Assemblée nationale, il le remercie de bien vouloir lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement quant à cette proposition de loi.

### Texte de la réponse

Le ministre délégué aux relations avec le Parlement a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que la proposition de loi tendant à la reconnaissance du vote blanc aux élections, adoptée par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 30 janvier 2003 dans le cadre d'une « séance réservée », est toujours en instance au Sénat. Compte tenu de la nécessité de faire débattre et adopter dans les prochaines semaines plusieurs projets de loi, le Gouvernement n'a pas actuellement la possibilité d'inscrire, à l'ordre du jour du Sénat, la proposition de loi tendant à la reconnaissance du vote blanc.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92857

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** relations avec le Parlement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 2006, page 4365

**Réponse publiée le :** 30 mai 2006, page 5707